

Tolérance zéro pour

PRÉVENTION Face aux abus et irrégularités, les gendarmes de Pierrefeu et l'Office national de la chasse sévissent : depuis hier, les contrôles sont renforcés

Ce n'est pas habituel, loin de là. Mais face aux forts mécontentements de la population et aux abus de certains chasseurs, le lieutenant Laurent Evain, qui dirige la brigade de gendarmerie de Pierrefeu, a pris l'initiative de contacter les hommes (et femmes) de terrain – des spécialistes qui constituent l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et connaissent les lieux et les stratagèmes des braconniers sur le bout des doigts –, pour une vaste opération de contrôle. Préventive pour commencer, punitive par la suite. Passés au peigne fin, hier toute la matinée, les nombreux massifs forestiers du secteur ont été le théâtre de plusieurs vérifications et des premiers avertissements. Tout le monde y a eu droit.

Dossier réalisé
par Fanny ROCA froca@varmatin.com
avec Julien JOANNIER jjoannier@varmatin.com
et Éric MARMOTTANS
emarmottans@varmatin.com

Reportage photos
Patrick BEAUDET



Hier, sur 61 personnes contrôlées et 28 véhicules, seules trois infractions ont été relevées pour circulation interdite sur la piste. Mais le message est passé.

Lieutenant Evain : « Les chasseurs sont prévenus »



Un oiseau dans une cage (ici, un merle) pour attirer ses congénères, tels des grives (en médaillon). C'est la tradition et surtout c'est légal.

Huit heures et demie. Dans son bureau de la gendarmerie de Pierrefeu, le lieutenant Evain répartit Marie-Dorothee, Isabelle, Jean-Pierre, Mathieu et Dominique, appartenant aux sections du Val et d'Hyères de l'ONCFS, et neuf gendarmes, dont lui, dans quatre groupes. « Aujourd'hui, le but est de faire de la prévention, prévient-il : rappeler la réglementation, vérifier les armes et les pièges. On ne sanctionnera qu'en cas de manquement aux règles de sécurité. On sera également très attentifs en ce qui concerne la circulation des quads. » Les 4x4 se dispersent alors vers les pistes sinueuses et caillouteuses du Chamadou, du Sautet, du Maraval (à Puget-Ville) et du col du Gambet.

Interdit de circuler

Premier arrêt, au Chamadou : un chasseur se promène avec son chien. Sans arme. Petite discussion, mais les représentants de l'autorité remontent vite en voiture. « Il est tôt, la battue n'a pas encore commencé, indique Jean-Pierre Libersat. Cet homme tente juste, pour l'instant, de repérer où passent les sangliers. » Rien à signaler, donc. C'est reparti. Quelques centaines de mètres plus loin, c'est un homme à motocross qui arrive à hauteur du véhicule de l'ONCFS. « C'est une piste privée, ici, monsieur, une piste incendie, indique calmement le lieutenant Evain. Vous n'avez pas le droit d'y circuler.

Aujourd'hui, c'est de la prévention, mais la prochaine fois, ce sera 135 €. Ça fait cher pour la balade. On va multiplier les contrôles, parlez-en autour de vous. » Le motard est poliment sommé de faire demi-tour et obtempère.

Tradition provençale

Un peu plus haut, une voiture est stationnée sur le bord de la piste. Coffre ouvert. Jean-Pierre y jette un œil, puis tend l'oreille : « Il fait des grives, écoutez. » L'équipe grimpe alors jusqu'à la crête. Découvre en effet un « poste à grives ». Et deux chasseurs. « C'est fait dans la plus pure tradition provençale », indique l'un d'eux, désignant les oiseaux dans des petites cages, chargés d'attirer leurs « camarades » par leurs chants. Pas de magnétophones, « interdits », ni de glu sur les pièges. « Tout est en règle. Merci messieurs. »

La matinée se termine. Bilan : 61 personnes et 28 véhicules contrôlés, et trois infractions relevées pour circulation interdite sur la piste. Le lieutenant Evain est satisfait, « notamment de la complémentarité entre les connaissances des membres de l'ONCFS et ce qu'on peut leur apporter, nous, par nos pouvoirs de dissuasion et d'autorité. » Et d'insister : « On espère que cette opération va marquer les esprits et montrer aux chasseurs qu'on est présent et que ces contrôles vont se renouveler. Désormais, ils sont prévenus. »

Les peines encourues

Les « petites » infractions

Passibles de contraventions allant de 135 € à plusieurs milliers d'euros, les actes illégaux les plus « classiques » restent le défaut de permis de chasser, l'utilisation de matériels interdits, tels que les munitions « améliorées » (avec

silencieux, etc.), ou les petits magnétophones télécommandés imitant les chants d'oiseaux à la perfection pour les attirer. Les règles de sécurité, de plus en plus strictes, doivent également être respectées à la lettre (port de huit gilets fluo, mise à jour d'un carnet pour chaque battue, etc.).

Les délits

Passibles de peines de prison ferme associées à d'importantes contraventions, la destruction d'espèces protégées, l'infraction au plan de chasse pour les chevreuils et, surtout, la chasse de nuit sont les actes les plus primés. La vente ou l'achat « conscient » de

viande braconnée, la chasse sans autorisation sur un terrain appartenant à une habitation, ou la récidive constituent des circonstances aggravantes.

À savoir

Toutes les peines peuvent être assorties d'un retrait du permis de chasser, du permis de conduire, voire d'une saisie réelle des armes et du véhicule.

les braconniers varois

Le sanglier, cible privilégiée

Dans les milieux cynégétiques, on les appelle les « viandards ». Ils tuent pour vendre et font de la chasse un second métier... Ou parfois leur unique profession. Dans les forêts reculées du haut-Var, dans les massifs des Maures ou de l'Estérel, les braconniers traquent le gros gibier. En premier lieu, le sanglier dont la viande est très appréciée. Pour tirer à coup sûr, sans se faire prendre, les délinquants en treillis sortent de nuit. Pistent sur les sentiers de terre, dans les champs incultes où les bêtes noires aiment à se retrouver au coucher du soleil. À bord de 4x4, ils tournent, allument

de puissants projecteurs afin de repérer les proies. Avec des armes souvent munies de silencieux, le tir passe - presque - inaperçu. Il n'en est pas moins très efficace : l'animal, cible immobile, est frappé à mort. Puis immédiatement récupéré afin d'être dépecé, découpé. Et enfin vendu - plusieurs dizaines d'euros le kilo - sous le manteau.

Les braconniers utilisent la même technique de prédation pour le chevreuil, très présent dans le Var. Si le gros gibier est recherché, les oiseaux migrateurs font aussi partie du tableau de chasse des braconniers. La bécasse, à la chair si sa-

voureuse, est la première à faire les frais de cette chasse délictueuse. Vendue plus de 100 euros pièce, elle est tirée à la « déchoucade », cette passée du matin, rendez-vous incontournable des spécialistes de la grive. Ou le soir lorsqu'elle rentre au bois. Un tir totalement interdit, la bécasse ne devant être chassée que de 8 à 17 h au chien d'arrêt sur un territoire boisé. Chaque saison, les pièges font aussi du dégât. En particulier chez les oiseaux comme les rouges-gorges ou les lapins, ces derniers étant victimes de collets placés dans les « draïlles » sur les lieux de passage.



Le sanglier est la cible favorite des braconniers.

(Photo doc. C. Cz.)



Si le chasseur est ici en règle, il arrive que les pièges à grive - pourtant légaux - soient enduits de glu. Au même titre que les armes munies de silencieux ou l'usage de magnétophones pour attirer les oiseaux, ce type de pratique est prohibé.



Traqués avec des techniques illégales ou à des horaires interdits de chasse, les grives et les chevreuils attirent également la convoitise de ces « viandards ».

(Photos DR)



Histoires de chasse aux « viandards »

Ils passent leurs journées à traquer les infractions et les braconniers, parmi les dizaines de milliers d'hectares de massifs forestiers du département. Et, précisent-ils, « tout comme les gendarmes, nous sommes habilités à punir ». Les quatorze membres varois de l'ONCFS débussent parfois de drôles de choses. Qui ne les font pas particulièrement rire. Basé au Val, Jean-Pierre Libersat, avec ses 27 ans de service, a des anecdotes pleines la tête. Deux l'ont particulièrement marqué. Il les raconte.

Ils étaient trois. Quand on les a interceptés, ils ont forcé notre barrage. La brigade de gendarmerie de Saint-Maximin et M. Paris, son commandant, avec qui on travaille tout le temps, ont alors tout mis en œuvre pour les retrouver. C'était une enquête de fou. Grâce à eux, on a fini par réussir. Sanction : six mois de prison ferme. C'est la plus grosse affaire dont je me souviens. »

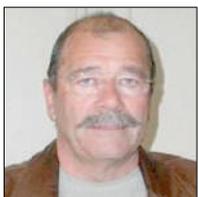
« Des milliers de rouges-gorges en quatre mois »

« On savait qu'un gars attrapait des rouges-gorges. Pas un, pas dix, pas cent, mais 200 par jour ! Des milliers, donc, en quatre mois. Des petits pièges disposés tout au long de « draïlles », ça fait des massacres sur cette espèce par ailleurs protégée et menacée. Ce n'était pas juste pour faire quelques brochettes à Noël, comme ça se faisait avant. Tout un commerce était organisé autour de ça. Au noir, bien sûr. On a pris le temps qu'il fallait, parcouru tous les sentiers, et on a fini par trouver l'endroit, et donc le bonhomme. Ça m'a vraiment marqué, parce que je ne comprends pas qu'on s'acharne sur ces oiseaux minuscules. »

« 200 à 250 sangliers et chevreuils par an »

« Il y avait une équipe qui braconnaient depuis une quinzaine d'années dans la région. Ils sévissaient toujours la nuit, éclairaient la colline avec des phares portatifs, et empruntaient uniquement les petites routes. Jamais la piste. Ils tuaient entre 200 et 250 sangliers et chevreuils par an, et tout ce qui passait, d'ailleurs. Puis ils les découpaient et les vendaient au noir. Ça faisait des années qu'on les cherchait, des multitudes de nuits qu'on planquait. On les a pris dans le Var, à 2 h 30 du matin.

Questions à



André SICARD
Administrateur à la Fédération des chasseurs du Var

« Nous sommes les premiers à lutter contre le braconnage »

Le braconnage est-il un phénomène répandu dans le Var ?

Il n'y en a pas plus qu'avant et, je pense, pas plus qu'ailleurs. Ce sont les méthodes qui ont évolué. Par exemple, pour la chasse de nuit, certains utilisent des silencieux pour ne pas se faire remarquer.

La réglementation est-elle adaptée ?

On peut toujours améliorer les choses, mais je pense que oui. **Que pensez-vous des**

contrôles menés par l'office et la gendarmerie ?

C'est une bonne chose. Le partenariat avec la gendarmerie permet d'éviter certains accidents rencontrés par le passé.

Quel est le préjudice porté par les braconniers aux sociétés de chasse ?

Nous payons des terrains, des cultures et eux, ils en profitent. Il faut penser aussi à la préservation des espèces protégées.

Quel rôle joue la Fédération des chasseurs

dans la lutte contre le braconnage ?

Cela fait partie de nos missions. On sensibilise sans arrêt. Il faut savoir aussi que la Fédération forme des gardiens privés avec la prise en charge de toute la partie administrative. Il y a 50 gardes privés assermentés dans le Var qui ont le pouvoir de dresser des PV. Finalement, c'est nous qui avons le plus gros effectif anti-braconnage dans le Var.

André Sicard fait partie du conseil d'administration de la Fédération des chasseurs du Var. Il est aussi président de la société de chasse du Beausset.